

Communiqué

Paris, 17 octobre 2013

LA JUSTICE SANCTIONNE SECURITAS POUR AVOIR REFUSÉ DE Doter NOS SECTIONS SYNDICALES DE MOYENS LEGAUX (LOCAUX, TABLEAUX D’AFFICHAGE...)

La justice a tranché et SECURITAS, le leader de la branche de la prévention et sécurité, a été sévèrement sanctionné. Cette entreprise pensait pouvoir impunément s’affranchir des dispositions légales encadrant les activités des organisations syndicales, la justice vient de lui faire un sévère rappel à l’ordre.

Depuis plusieurs années SECURITAS essaie d’entraver l’implantation de notre syndicat en son sein. Il a fallu systématiquement passer par voie de justice pour faire accepter nos représentants de sections syndicales dans cette entreprise.

Malgré la validation de nos représentants de sections syndicales par la justice, SECURITAS s’est refusée à doter nos sections syndicales des moyens légaux tels que les tableaux d’affichage et locaux. Cette attitude discriminatoire a été plusieurs fois dénoncée par notre syndicat qui a finalement saisi le TGI.

La sévère condamnation de SECURITAS leader de la branche est un message adressé également aux autres acteurs de la branche qui ont décidé d’entraver l’implantation de notre syndicat SUD/Solidaires prévention & Sécurité au niveau de la branche.

Que ces derniers ne doutent surtout pas de notre détermination !